

## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

#### **APPEL D'OFFRES OUVERT**

(en application des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du  
Code de la commande publique)

#### **ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARIZE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS**

**Date et heure limites de réception des offres : 7 octobre 2025 à 12:00**

# Table des matières

|     |                                                           |   |
|-----|-----------------------------------------------------------|---|
| 1   | Objet de la consultation.....                             | 3 |
| 1.1 | Objet.....                                                | 3 |
| 1.2 | Mode de passation.....                                    | 3 |
| 1.3 | Décomposition de la consultation.....                     | 3 |
| 1.4 | Nomenclature.....                                         | 3 |
| 2   | Conditions de la consultation.....                        | 3 |
| 2.1 | Délai de validité des offres.....                         | 3 |
| 2.2 | Compétences obligatoires.....                             | 3 |
| 2.3 | Forme juridique du groupement.....                        | 3 |
| 2.4 | Variantes.....                                            | 4 |
| 3   | Conditions relatives au contrat.....                      | 4 |
| 3.1 | Durée du contrat ou délai d'exécution.....                | 4 |
| 3.2 | Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 4 |
| 3.3 | Confidentialité et mesures de sécurité.....               | 4 |
| 4   | Contenu du dossier de consultation.....                   | 4 |
| 5   | Présentation des candidatures et des offres.....          | 5 |
| 5.1 | Documents à produire.....                                 | 5 |
| 5.2 | Présentation des variantes.....                           | 7 |
| 6   | Conditions d'envoi ou de remise des plis.....             | 7 |
| 6.1 | Transmission électronique.....                            | 7 |
| 6.2 | Transmission sous support papier.....                     | 8 |
| 7   | Examen des offres.....                                    | 8 |
| 7.1 | Attribution du marché.....                                | 8 |
| 7.2 | Suite à donner à la consultation.....                     | 9 |
| 8   | Renseignements complémentaires.....                       | 9 |
| 8.1 | Adresses supplémentaires et points de contact.....        | 9 |
| 8.2 | Procédures de recours.....                                | 9 |

# 1 Objet de la consultation

## 1.1 Objet

La présente consultation porte sur **l'étude hydrologique et hydraulique sur le bassin versant de l'Arize et de ses principaux affluents**.

## 1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est un marché par appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots ni en tranches.

## 1.4 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                            |
|----------------|----------------------------------------|
| 71351810-4     | Services topographiques                |
| 71351923-2     | Services de levés bathymétriques       |
| 79311000-7     | Services d'études                      |
| 71300000-1     | Services d'ingénierie                  |
| 72242000-3     | Services de modélisation de projets    |
| 71510000-6     | Services de reconnaissance sur le site |
| 71335000-5     | Études techniques                      |

# 2 Conditions de la consultation

## 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 Compétences obligatoires

Pour répondre à cette consultation, le candidat ou le groupement (équipe pluridisciplinaire) devra impérativement comprendre au minimum les compétences suivantes :

- études et modélisations hydrologiques et hydrauliques fluviales,
- études réglementaires de prévention des risques d'inondation,
- levés topographiques et bathymétriques,
- SIG et gestion de bases de données.

Les candidats pourront s'adjoindre les services de toute compétence complémentaire qu'ils jugeraient utile à la réalisation du projet.

Ces compétences pourront être existantes dans la structure ou par association d'autres opérateurs économiques soit en cotraitance, soit en sous-traitance.

En cas de groupement, le mandataire sera porteur de la compétence "études et modélisations hydrologiques et hydrauliques fluviales".

## 2.3 Forme juridique du groupement

Le marché sera conclu :

- soit avec un opérateur économique unique,
- soit avec un groupement d'opérateurs économiques.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-20 du code de la commande publique, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera

obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du représentant du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## **2.4 Variantes**

Sans objet

# **3 Conditions relatives au contrat**

## **3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution**

La durée globale du marché est de 24 mois. Le candidat proposera une décomposition des délais d'exécution des différentes phases.

## **3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : BOP 181

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **3.3 Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# **4 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), remis gratuitement à chaque candidat, contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF) valant détail quantitatif estimatif (BPUF-DQE).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lettre de candidature DC1, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> )   |
| Déclaration du candidat DC2, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> ) |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire                                                                                                                                                                   |
| Le cas échéant, Formulaire DC4 ou équivalent                                                                                                                                                                                                         |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles |
| Preuve d'une assurance des risques professionnels                                                                                                                                     |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (ces éléments doivent permettre de démontrer les compétences requises par le pouvoir adjudicateur) :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liste de références pour des prestations d'objet similaire, datant de moins de cinq ans, et précisant les libellés des prestations, les types de missions réalisées, le coût des prestations, les dates et les noms et coordonnées des maîtres d'ouvrages concernés. Elles sont prouvées par des attestations du Maître d'Ouvrage ou, à défaut, par une déclaration du candidat |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                                                                                                                                                               |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                                                                                                                                                                |

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

| Libellés                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Certificat de qualifications professionnelles OPQIBI 0810 (Etude de projets en hydraulique fluviale) ou équivalents |

Le certificat précité pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir

adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de ces opérateurs économiques.

### **Pièces de l'offre :**

Libellés

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires valant détail quantitatif estimatif (BPUF-DQE)

Le mémoire technique du candidat :

**Le candidat veillera à la clarté de son propos et devra montrer les éléments qui seront notés de la façon suivante :**

- Compréhension et analyse du contexte et des enjeux de la mission (10 points)
- Pertinence de la méthodologie proposée : (25 points) :
  - *Description du déroulé et de la méthodologie mise en œuvre et détaillée pour chaque phase et tâche élémentaire (7 points),*
  - *Mise en évidence et justification des plus-values qualitatives que l'offre comporte par rapport aux exigences minimales du CCTP.(4 points),*
  - *Illustration de la méthodologie par la production d'exemples de réalisation pertinents (4 points),*
  - *Moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations (5 points),*
  - *Procédures qualité mises en œuvre (5 points).*
- Qualité et organisation de l'équipe dédiée à l'exécution du marché (15 points) :
  - *Description de la solution logicielle de modélisation proposée avec l'ensemble de ses caractéristiques (capacité fonctionnelle, performance, fiabilité, facilité d'utilisation, ergonomie, maintenabilité, évolutivité, etc...) (3 points),*
  - *Identification nominative du Chef de projet titulaire et chef de projet suppléant (2 points),*
  - *Identification nominative, titres d'étude et qualifications professionnelles – références*
  - *- expériences (présentation des CV détaillés) et affectation de l'ensemble des membres de l'équipe (2 points),*
  - *Organisation du candidat aux différentes phases et missions du projet en précisant la répartition des missions entre les différents intervenants et la collaboration envisagée au sein de l'équipe du candidat (3 points),*
  - *Organisation de la collaboration, du partage d'informations, du suivi des prestations et des itérations avec le maître d'ouvrage et ses partenaires associés (5 points).*
- Cohérence de la décomposition des temps passés par catégorie de personnel (chaque membre de l'équipe étant nominativement rattaché à une catégorie de personnel) avec indication pour chacun des coûts journaliers, et par élément de mission correspondant au BPUF-DQE (15 points) :
  - *Justification du temps alloué au regard des caractéristiques de la mission et de la nature du présent marché, et en particulier la durée et le temps alloués aux reconnaissances de terrain (6 points),*
  - *Justification du temps alloué aux différentes composantes de l'équipe dédiée (direction de projet, compétences obligatoires, autres compétences éventuelles) (3 points),*
  - *Justification du temps alloué aux profils d'experts (3 points),*
  - *Justification du temps alloué aux différentes étapes du marché (3 points).*
- Cohérence du planning d'exécution (5 points) :
  - *Planning prévisionnel détaillant les durées et le phasage des différentes étapes et tâches élémentaires, des interventions et des réunions prévues, avec distinction des tâches incombant au candidat, celles inhérentes au maître d'ouvrage et ses partenaires associés (3 points),*
  - *Dispositions prises pour sécuriser le planning d'exécution (2 points).*

- Obligation environnementale (10 points) :
  - *Véhicules non polluants au sein de la flotte de véhicules de l'entreprise principale et des entreprises sous traitantes (6 points).*
  - *Organisation de l'optimisation des déplacements (4 points)*

Les réponses claires, concises et spécifiquement adaptées au dossier seront valorisées. Les éléments généralistes et non spécifiquement adaptés au présent contrat ne sont pas souhaités et seront sanctionnés.

Si le soumissionnaire s'appuie sur des sous-traitants, ces derniers doivent être déclarés au stade de la candidature. A défaut, cette sous-traitance ne pourra pas être prise en compte pour l'analyse de l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la soustraitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 Présentation des variantes

Sans objet

## 6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Madame la Directrice Départementale des Territoires  
Service Environnement Risques / Unité Risques  
10, rue des Salenques  
09000 FOIX

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,

- soit par remise contre récépissé, du lundi au vendredi, hors jours fériés ou chômés, entre 09h15 et 11h15 et entre 14h00 et 16h00,
- **ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.**

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt des plis.

Après attribution et à la discrétion de l'acheteur, les candidats sont informés que l'offre retenue pourra donner lieu à une signature électronique ou pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée. Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Ce n'est pas la date de scellement de l'enveloppe qui est prise en compte dans les délais mais l'arrivée du pli après téléchargement sur la plateforme. (Exemple : si le fichier pèse 30 Mo, cela peut prendre jusqu'à 30 minutes ou plus en fonction du débit de la connexion internet.). Les candidats pourront utilement :

- consulter la documentation mise à disposition sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- contacter le support du profil acheteur via le formulaire disponible sur le support en ligne : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

## 6.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 Examen des offres

## 7.1 Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                    | Nombre de points |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1 – Prix des prestations                                                                                                    | 20               |
| 2 – Valeur technique                                                                                                        | 70               |
| 2.1-Compréhension et analyse du contexte et des enjeux de la mission                                                        | 10               |
| 2.2-Pertinence de la méthodologie proposée                                                                                  | 25               |
| 2.3- Qualité et organisation de l'équipe dédiée à l'exécution du marché                                                     | 15               |
| 2.4-Cohérence de la décomposition des temps passés                                                                          | 15               |
| 2.5-Cohérence du planning d'exécution                                                                                       | 5                |
| 3 – Obligation environnementale                                                                                             | 10               |
| 3.1-Véhicules non polluants au sein de la flotte de véhicules de l'entreprise principale et des entreprises sous traitantes | 6                |
| 3.2- Organisation de l'optimisation des déplacements                                                                        | 4                |
|                                                                                                                             |                  |

**Le jugement du critère « prix des prestations »** tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins disante sur la base du montant global reporté au détail quantitatif estimatif. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale et la note des autres candidats sera obtenue par application de la formule suivante :

|                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| $\text{Note de l'offre A} = (\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 20) / \text{Montant de l'offre A}$ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La note de l'offre la moins disante est de 20 points

**Le jugement des critères de la « valeur technique et environnementale »** se fera sur la base du mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir.

Les éléments de chaque sous-critère seront évalués en sommant les points de chaque items des sous-critères selon les appréciations suivantes :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant :
- Moyennement satisfaisant
- Peu satisfaisant
- Insatisfaisant
- Non renseigné

**La note technique et environnementale sera la somme de chaque sous-critère.**

|                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| $\text{Note technique et environnementale de l'offre A} = (\text{note du mémoire de l'offre A} \times 80) / \text{note du mémoire le mieux noté}$ |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La note technique et environnementale la mieux notée est de 80 points.

La somme des notes pondérées pour l'ensemble des critères permettra d'établir le classement final de l'ensemble des offres reçues.

Chaque offre se verra attribuer une note globale sur 100.

## **7.2 Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

# **8 Renseignements complémentaires**

## **8.1 Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **8.2 Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV

B.P. 7007

31068 Toulouse Cedex 07

tél. : 05 62 73 57 57

fax : 05 62 73 57 40

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffe du Tribunal Administratif de Toulouse.